



Le 27 avril 2023

Réfection de la chaussée

Chemin Panache Lake, Whitefish

La Ville du Grand Sudbury planifie d'apporter des **améliorations routières au chemin Panache Lake, à Whitefish, à partir de la R.M. 55 jusqu'au chemin St. Pothier**. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme des travaux d'immobilisations de 2023, lequel a reçu l'approbation du Conseil municipal et prévoit le renouvellement de notre infrastructure vieillissante et l'amélioration du drainage.

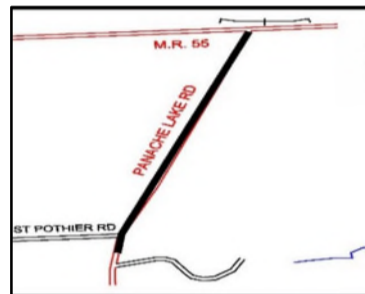
Voici les détails des travaux :

- Réfection de la chaussée
- Installation d'accotements revêtus
- Enlèvement de rochers
- Remplacement des ponceaux et amélioration du drainage

Date prévue de début : été 2023

Date prévue de fin : printemps 2024

Les délais peuvent changer.



Pour plus de renseignements, veuillez consulter le www.grandsudbury.ca/construction2023. Si vous n'avez pas accès au site Web, veuillez communiquer avec les membres de l'équipe du projet ci-dessous et une trousse contenant de plus amples détails sur le projet pourra vous être envoyée.

Les questions sur les travaux à venir peuvent être adressées à :

Gestionnaire du projet :

Andrew Peltomaki
705 674-4455, poste 4392
705 690-5541

Andrew.Peltomaki@grandsudbury.ca

Projeteur :

Joey Crispo
705 674-4455, poste 4332
Joey.Crispo@grandsudbury.ca



Avant le début des travaux :

- Des équipes localiseront les installations souterraines des services d'utilité publique, comme les conduites de gaz et d'eau, ainsi que le câble de télévision, pour que les travaux de construction ne nuisent pas à ces services.
- Une fois qu'on aura choisi un entrepreneur, les propriétaires des terrains touchés recevront un avis de travaux de construction donnant plus de renseignements sur les travaux.
- Les propriétaires doivent rediriger au-dessus du niveau du sol les eaux de tout égout de toit ou de toute pompe de puisard qui se déversent actuellement dans le fossé avant.
- **La Ville n'est pas responsable des dommages aux articles qui appartiennent à des particuliers et qui se trouvent sur l'emprise municipale.** Les propriétaires doivent enlever les articles situés sur l'emprise municipale, tels que ceux d'aménagement paysager, les clôtures, les systèmes d'arrosage et les objets décoratifs.
- Après l'asphaltage du chemin Panache Lake, il sera **interdit** de couper la chaussée pour installer de nouveaux services d'utilité publique pendant **trois (3) ans**. Vous devriez donc communiquer avec vos fournisseurs d'électricité, de gaz, de téléphone et de câblodiffusion si vous avez besoin de changements à ces raccords et **vous devriez aussi en informer le gestionnaire de projet**.
- Si vous voulez apporter des modifications à l'entrée de votre propriété ou remplacer un ponceau existant, veuillez communiquer avec le gestionnaire de projet indiqué ci-dessus avant **le 5 juin 2023**.
- Si des travaux de dynamitage sont requis dans le cadre de ce projet, un membre de l'équipe communiquera avec vous pour soumettre votre résidence à une inspection préalable au dynamitage avant le début des activités de dynamitage. L'inspection préalable au dynamitage est menée par un consultant externe et comprend une inspection visuelle de votre résidence et de toute autre structure, accompagnée de photos et/ou d'une vidéo. Le consultant devra entrer dans votre résidence pour mener à bien la partie intérieure de l'inspection. Les travaux d'enlèvement de rochers pourraient entraîner la fermeture de la route pendant jusqu'à vingt (20) minutes.
- Dans l'éventualité où nous devrions communiquer avec vous pour traiter d'autres répercussions sur votre propriété, le gestionnaire du projet vous enverra un autre avis.

